

L'ECHO DE JOSSIGNY

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

JUIN 2010



www.jossigny.net

LE BILLET DU MAIRE

A-t-on encore besoin de l'agriculture ?

A-t-on encore besoin des agriculteurs ?

Aujourd'hui, nous nous devons de répondre à ces deux questions volontairement provocatrices.

Depuis des décennies, dans le secteur de la ville nouvelle, les exploitants recherchent désespérément la pérennisation des espaces agricoles.

La commune de Jossigny s'est très vite engagée pour essayer de répondre à cette demande. Mais rapidement, il a semblé nécessaire qu'au-delà des mots nous devions passer aux actes.

Pour ce faire, nous avons cru en l'intercommunalité. Nous ne pouvions pas réaliser, seuls, un projet de territoire crédible.

En 2002, nous sommes entrés à Marne et Gondoire. Nous avons pu poser les bases d'un projet réaliste de préservation, de pérennisation des espaces agricoles et naturels, avec l'appui sans faille du Président de la communauté d'agglomération, de mes quatorze collègues Maires et des services de cette structure intercommunale.

En 2008, la Région Ile de France a validé son (notre) Schéma Directeur Régional d'Ile de France (SDRIF) qui conforte en particulier « la plaine de Jossigny », comme un élément structurant de la préservation, de la valorisation des espaces agricoles sur notre secteur.

Sans attendre, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été lancé, pour être en phase avec le SDRIF.

En 2010, nous sommes toujours dans l'attente des réponses des services de l'Etat, relatives à ce document. C'est une situation qui reste plutôt anxiogène pour les exploitants, dans une période de grande précarité de leurs ressources, et leur besoin de vision à long terme pour dynamiser leurs exploitations.

Dans ce même temps, le projet Village Nature prend forme, porté par Disney, Pierre et Vacances, appuyé par l'Etat. Visiblement Village Nature sera consommateur d'espaces agricoles (plus de 500 ha dont une petite moitié fait déjà partie du zonage « Parc Disney »), favorisera la construction d'unités touristiques au détriment de logements pour la population de Marne la Vallée qui font cruellement défaut, constituera une augmentation significative des flux automobiles.

Quelle conséquence pour Jossigny me direz-vous ?

Où pensez-vous que l'Etat envisagerait de construire les « logements manquants » du Val d'Europe ?

Pourquoi pas sur Jossigny !

L'espace agricole demeure, pour l'EPA (Etablissement Public d'Aménagement), une très bonne réserve foncière, à moindre coût et surtout bien entretenu en attendant l'arrivée des engins de terrassement.

Mettre des pelleteuses dans la plaine, revient à préfigurer son urbanisation complète. C'est d'ailleurs une velléité affichée d'assurer une continuité entre l'OIN (l'Opération d'Intérêt National) de Bussy Saint Georges et le Val d'Europe, dans les 10 ans à venir.

Contre Village Nature ? Nous n'en avons ni l'envie, ni la légitimité, mais nous pensons qu'il est souhaitable d'avoir les garanties de la « non urbanisation » sur Jossigny ! Aujourd'hui, c'est loin d'être le cas.

A cela s'ajoute l'arrivée, sur notre territoire, de l'Hôpital de Marne la Vallée en 2012 qui pourrait également susciter « des appétits » d'urbanistes. Avant de vous exposer les conséquences possibles, permettez moi de vous rappeler brièvement l'historique de ce projet hospitalier, vous apportez des informations objectives !

- **Juin 2002** : notre Députée Mme Chantal BRUNEL « **s'empare du sujet de l'hôpital de Lagny** »* et « **propose le site de Jossigny** »* sans que le Conseil Municipal en soit seulement informé.

- **Courant 2003** : les communes de Jossigny, de Lagny sur Marne et la Communauté de Communes de Marne et Gondoire proposent plusieurs scénarii, un autre site à Bussy saint Martin, aussi bien desservi ou la requalification complète sur le site de Lagny.

- **Juillet 2003** : « **l'hostilité générale et publique des élus de gauche** »*, concernés par le projet, tient essentiellement sur l'absence d'étude d'impact sur la commune « choisie » ou celle « dépossédée » : la gestion de l'état civil (2500 naissances / an) pour une commune de 640 habitants, la requalification de la Route Départementale 231 ..., le devenir du site de Lagny ... Cette hostilité n'était pas sur le projet lui-même, absolue nécessité d'un pôle sanitaire à la dimension de Marne la Vallée !

- **13 juillet 2003** : malgré le nombre d'incertitudes (citées plus haut) non étudiées, notre Députée Mme Chantal BRUNEL convoque la presse à l'Assemblée Nationale pour annoncer que le site de Jossigny est le terrain d'accueil du Nouvel Hôpital !

Alors, quelles conséquences ?

- **La requalification de la RD 231** (2 fois 2 voies + des Transports en Commun en Site Propre), était nécessaire, non seulement pour sécuriser l'accès de l'hôpital, mais aussi permettre aux usagers et au personnel hospitalier de s'y rendre en transports en commun. La partie Est étant urbanisée (hôpital, ZAC de Montévrain, ZAC de Serris...), rentabiliser cette infrastructure coûteuse nécessiterait l'urbanisation de sa partie Ouest, la plaine de Jossigny. Cela représenterait, dans un premier temps (selon le SDRIF de 1994), 40 ha, au minimum, le long de cette voie, amputant d'autant la Surface Agricole Utile (SAU) d'une exploitation de Jossigny !

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

- **L'état civil** : un service essentiellement dédié à l'hôpital, soit 3 ou 4 agents supplémentaires générant, à minima, 140% d'augmentation des charges actuelles de personnel. Ces sommes seraient à la charge de la commune, sans aucune aide de l'Etat (au regard de la réponse faite par le Ministre de l'Intérieur) !

Mais où trouvez des ressources supplémentaires ?

La réponse est limpide : nous augmentons les taxes sur les ménages ou nous augmentons le nombre d'habitants, en bétonnant notre plaine agricole !

Aucune de ces solutions nous semble acceptables !

Elles sont préjudiciables pour les Jossignaciens qui n'ont pas à payer le prix de la venue d'un hôpital dont bénéficieront près de 400.000 patients potentiels de Marne la Vallée et où ils seraient les seuls à en supporter le coût

Elles sont inacceptables pour des électeurs qui nous ont fait confiance sur un projet de développement de village à taille humaine, une volonté de préserver leur environnement, faire que l'association des mots « développement durable » soit une réalité quotidienne et non pas juste un engagement politicien !

Je passerai sur la problématique des vacances funéraires à mettre en place ou l'extension du cimetière pour « les indigents » ...

Aucun de ces points n'étaient à l'ordre du jour en 2003 !

Vous comprendrez qu'il est naturel que nous demandions que « **le combat de longue haleine** »* de notre Députée pour l'implantation, à Jossigny, de l'hôpital de JOSSIGNY - Marne la Vallée soit aussi efficace pour vous trouver des solutions acceptables, sans conséquences financières sur le budget des habitants !

Malgré tout, je reste confiant et respectueux de nos institutions républicaines et ne doute pas de l'investissement d'une Elue Nationale, qui a été mandatée par vos votes, pour faire que ce projet hospitalier ne devienne pas un gouffre financier pour une petite commune de 640 habitants où vous avez souhaité vous installer !

Pour ne pas être angélique, je me permets de paraphraser Mme BRUNEL : « **A l'Assemblée Nationale, mon rôle (votre rôle) est d'apporter ma contribution aux réformes nécessaires pour notre pays** (y compris pour Jossigny) »*.

A l'évidence, vous l'aurez compris l'objectif principal de notre, de votre, Conseil Municipal est de préserver vos intérêts, de vous procurer le cadre de vie agréable que vous avez choisi en vous installant ici, sans vous asphyxier par l'imposition tout en essayant de vous procurer des services que vous êtes en droit d'attendre, en respectant les contraintes budgétaires d'une commune que vous souhaitez rurale !

A ce jour, nous finalisons notre contrat rural par la réalisation de votre salle associative, après la mise en œuvre de l'aménagement de l'accueil Mairie en rez de chaussée, et d'un espace multi sports. Cette salle ne sera vraiment opérationnelle qu'en septembre, visite de sécurité oblige. Vous trouverez en page 2 un roman photo de ces opérations avant-après, des améliorations voulues par la commune. Pendant l'été, nous effectuerons des travaux de peinture dans les salles de classe et à la cantine pour que vos, nos, enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

Prévoyez, sur vos agendas, une inauguration courant octobre de l'ensemble de ces opérations, qui sont essentielles pour notre village, une vraie réponse à vos aspirations, et notre volonté d'accompagner ce désir de faire perdurer votre envie de défendre notre image de village !

La lecture de ce bulletin vous permettra, je l'espère, de constater que votre équipe municipale s'engage, pour vous, avec vous, malgré des difficultés économiques toujours prégnantes.

Notre volonté : défendre ce qui nous a réuni : Jossigny, commune rurale, agricole et qui souhaite le rester ! Nous avons besoin de l'Agriculture et nous devons préserver les ressources de nos Agriculteurs. C'est notre credo !!!!!

Notre motivation : votre soutien !

Notre investissement : le mandat que vous nous avez confié !

Très Cordialement, votre Maire,
Patrick MAILLARD

(* vous trouverez ces insertions, parfois volontairement imprécises ou simplement politiciennes, en Une ou page Treize de « Le Journal de votre Députée », distribué dans vos boîtes aux lettres !)



HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi - mardi - jeudi

9h - 12h

vendredi

9h - 12h et 17h - 20h

Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Vie des associations - L'école Divers	4
Extraits des conseils municipaux	5
Infos administratives	6
Informations générales	7
Informations générales	8

LE PARC MULTI SPORTS



AVANT



APRES

L'escalier pour accéder à la salle associative



LA NOUVELLE SALLE ASSOCIATIVE

AVANT



APRES

LE BUDGET

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise la totalité des recettes et dépenses de la commune. Un budget primitif a été voté par le Conseil municipal au mois d'avril pour l'année en cours. Le budget comprend deux sections :

- La section de Fonctionnement qui regroupe les dépenses et recettes courantes et récurrentes liées à l'exploitation des services communaux :
 - rémunérations du personnel,
 - fournitures de consommation courante,
 - participation aux syndicats intercommunaux,
 - subventions attribuées aux associations,
 - paiement des intérêts d'emprunts...

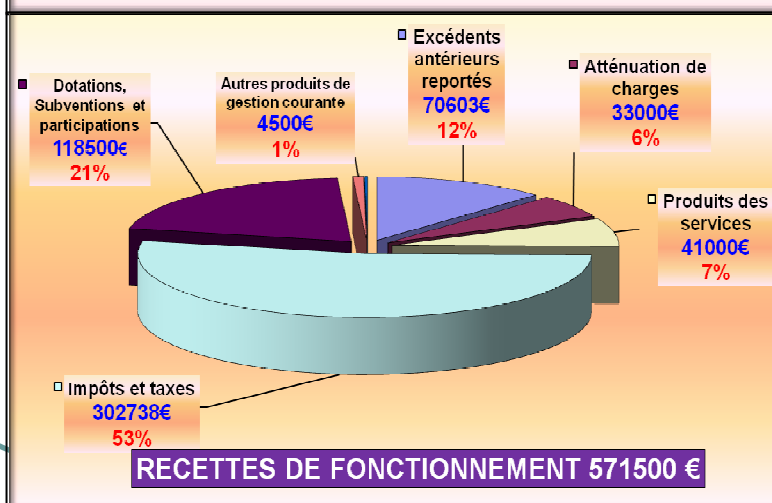
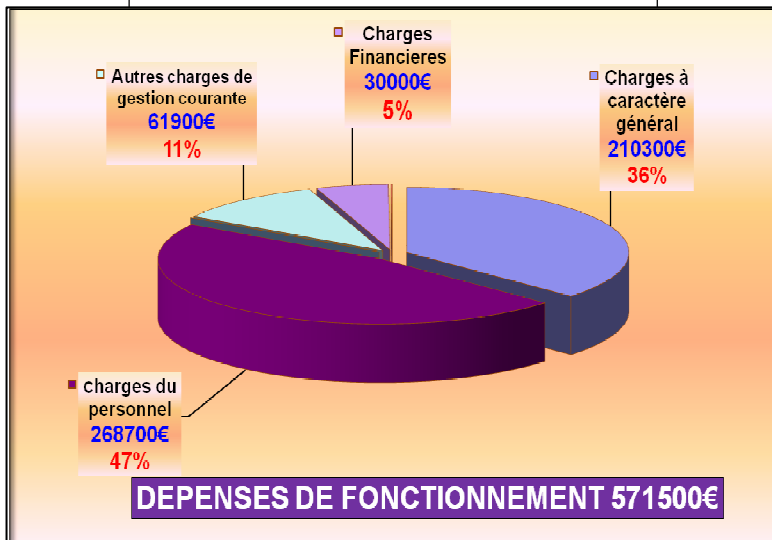
Les ressources proviennent des taxes directes, des recettes des services communaux, de la dotation de l'Etat.

- La section d'Investissement qui regroupe les dépenses et recettes affectant le patrimoine communal :
 - travaux d'infrastructure,
 - les dépenses d'équipements,
 - construction d'édifices publics,
 - achat de mobilier pour la mairie, les écoles,
 - le remboursement du capital des emprunts...

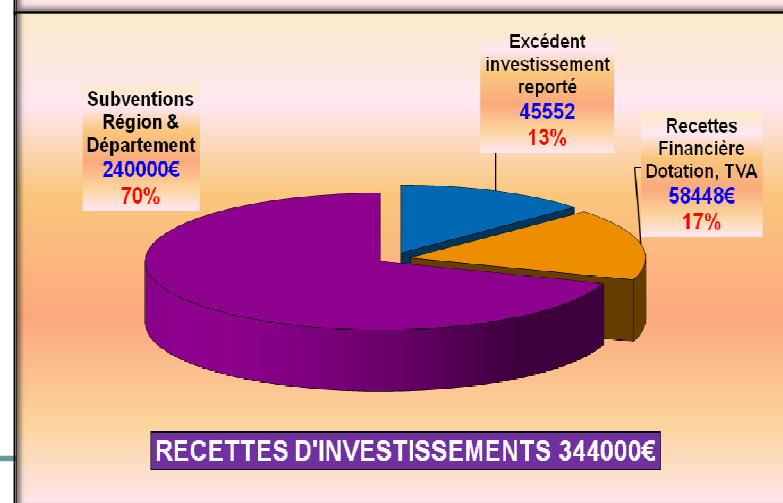
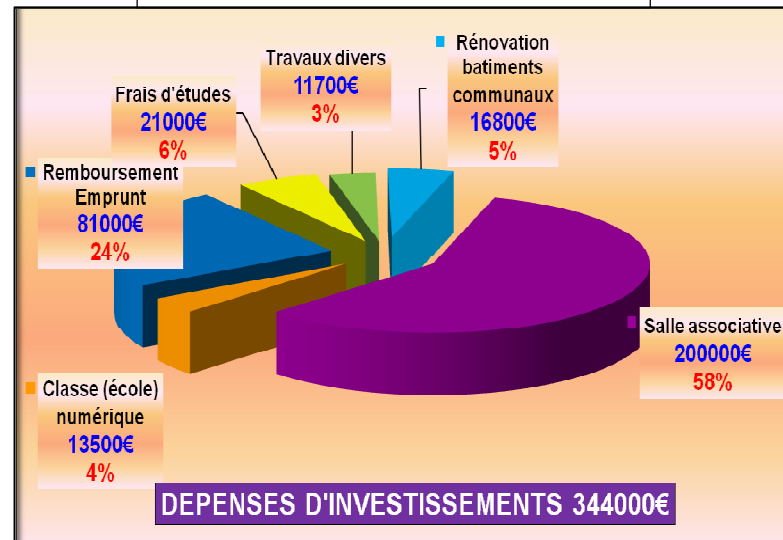
Les ressources proviennent de l'autofinancement, des subventions d'équipement ou des emprunts.

BUDGET COMMUNAL 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



ŒUFS DE PÂQUES

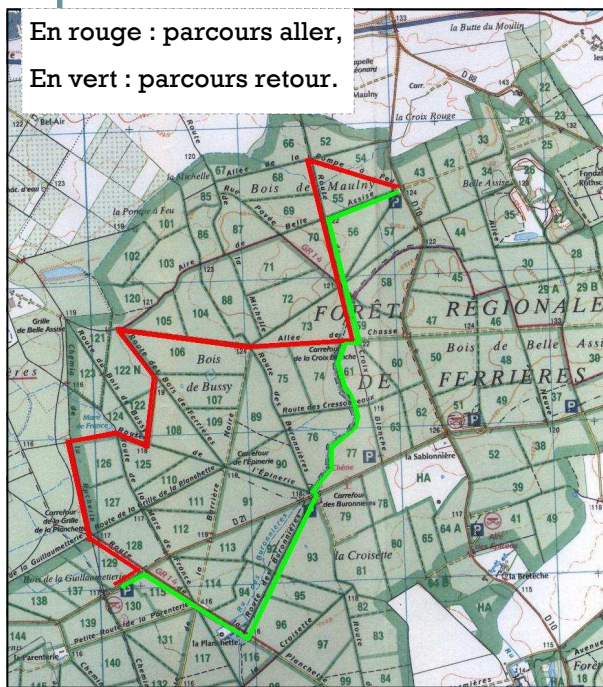
La chasse aux œufs (de Pâques, rassurez-vous pas de dinosaures !) reste un événement incontournable à Jossigny. Nos enfants, petits ou un peu plus grands, ont participé à cette chasse traditionnelle avec un enthousiasme qui faisait plaisir à voir.

De nombreux œufs en chocolat avaient été cachés par la municipalité, autour de la Mairie et dans le square, pour le plus grand bonheur des enfants.

Les sourires épanouis sur les visages de nos petits chasseurs ont comblé les adultes présents sur place ce dimanche Pascal. Cet événement, festif et ludique, a donc remporté une nouvelle fois un grand succès dans notre commune.



En rouge : parcours aller,
En vert : parcours retour.



RANDONNEE

(Koh-Lanta Jossigny)

Dimanche 6 juin 2010, jour de notre première randonnée. Il est 8h30, il commence à pleuvoir. Pas longtemps, ouf ! 9h30, le déluge ! Le doute commence à s'installer. Allons-nous pouvoir la faire ?

10h, rendez-vous devant la Mairie. Nous sommes 25 randonneurs courageux à avoir répondu présents pour cette première édition.

La météo n'est pas optimiste, mais peu à peu les nuages gris se dissipent et après quelques hésitations et concertations, nous décidons tous d'y aller.

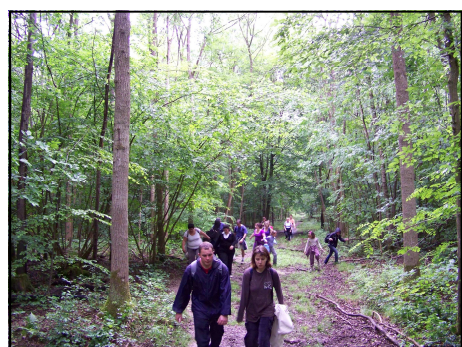
En voiture, et direction le parking dans la forêt de Ferrières.

Nous nous élançons donc à 25 dans le bois, et tout de suite, dans un chemin quelque peu boueux et humide. C'est une belle entrée en matière, avec en supplément, des invités surprises, des moustiques. Personne ne sera épargné.

Nous poursuivons ensuite sur des chemins un peu plus secs.

11h15 la pause café. Mais ne tardons pas trop, les enfants commencent déjà à avoir faim.

Nous continuons notre chemin en alternant les passages au sec et des parties un peu plus humides, mais tout ça dans une ambiance conviviale.



Attaque des moustiques !



12h30, nous approchons du lieu de pique-nique où nous attendent Monsieur le Maire et sa femme avec un petit remontant. Nous les en remercions.

L'heure du repas a sonné.

Après cette halte nécessaire et agréable, nous repartons d'un bon pas sur le chemin du retour.

16h, arrivée sur le parking où nous retrouvons nos voitures. Nous avons eu finalement beaucoup de chance avec la météo, mis à part quelques gouttes pendant la matinée.

Merci à tous de votre participation et de l'excellente ambiance qui a fédérée ce groupe courageux de 25 randonneurs et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.



LE MARATHON MARNE ET GONDOIRE

Le 13 juin dernier a donné lieu au Marathon Marne et Gondoire, devenu un événement incontournable. Cette 6^e édition s'est déroulée sous des conditions plus fraîches que l'année dernière au grand dame des coureurs ! Comme chaque année cette course était accessible aux enfants, aux équipes et aux individuels de tout âge. Pour la deuxième année consécutive une randonnée pédestre était aussi au programme.

De nombreuses animations (concerts, démonstration de danse, restauration, stands des partenaires, etc) étaient à l'affiche au domaine du Château de Rentilly, lieu du départ et de l'arrivée des courses, avec Feu d'artifice à la nuit tombée pour finir en beauté cette magnifique journée orchestrée par de nombreux bénévoles sans qui rien de tout ça ne pourrait se passer.

La commune de Jossigny tient à remercier le Comité d'organisation, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les bénévoles de Jossigny ainsi que tous les partenaires pour cet événement sportif et festif !



Association « Des Idées et des Mains »

Après une année chaotique, due aux travaux d'aménagement de la salle des associations, « Des Idées et des Mains » reprendra son activité de travaux manuels le **mercredi 29 septembre 2010** dans des locaux flambants neufs.

Les adhérentes et le bureau vous accueilleront dans la salle située à la Grange aux Dîmes à partir de 20h30 pour une découverte de leurs talents, en espérant en susciter d'autres, et du fonctionnement de leurs ateliers.

Toutefois, vous pouvez vous renseigner auprès de MME BOITELET au 06.72.79.40.51 (n'hésitez pas à laisser un message, elle vous rappellera).

L'ECOLE PRIMAIRE DE JOSSIGNY

Petits mais déjà citoyens !

Après avoir étudié en classe les symboles de la République, les élèves de CP-CE1-CE2 ont eu la surprise d'être reçus, le vendredi 28 mai, par Monsieur Le Maire de Jossigny. Ce dernier a accueilli les futurs électeurs en haut des escaliers, avec son écharpe tricolore comme il se doit !

Je vous laisse parcourir les articles rédigés par les élèves.

L'enseignante
Sylvia Pascucci



Le Président de la République

Le Président Nicolas Sarkozy est élu par tous les citoyens pour une durée de 5 ans. Il n'est seul à décider, est aidé par ses ministres et par les maires. A chaque fois que le Président fait un discours, il porte l'écharpe tricolore et on écoute La Marseillaise.
Lisa - Emma

Le Maire et ses adjoints

Le Maire travaille dans la Mairie. Il a des adjoints qui l'aident à prendre des décisions. Par exemple, le Maire et ses adjoints parlent des nouveaux jeux des parcs et de leur coût.
Léya

La Mairie

Le Maire nous a reçus dans la salle du conseil de la mairie. C'est l'endroit où le Maire et ses adjoints se réunissent pour voter les décisions qui concernent la ville. Sur les murs de la Mairie, on peut voir un R et un F qui signifient République Française et des drapeaux tricolores.
Luis - Lisa - Lorenzo

L'écharpe tricolore

L'écharpe tricolore représente la France. Elle est bleu - blanc - rouge. Les Maires portent cette écharpe lors des cérémonies officielles, comme par exemple les mariages. Les Maires portent leur écharpe du côté de la couleur rouge, près du col de la chemise et les députés du côté bleu. Notre Maire conserve une très ancienne écharpe dans son bureau.
Eléo - Louis

Le mariage

Il n'y a que le Maire qui peut célébrer les mariages. Il ne peut le faire que dans sa commune. Le jour là, il porte son écharpe tricolore pour recevoir les mariés.
Bertille - Eléana

Marianne

Marianne est une femme qui n'existe pas. Elle est représentée en peinture et en sculpture. Elle porte le bonnet qui représente la liberté et l'écharpe tricolore. Son buste est dans toutes les mairies. Dans la cheville, elle a une cocarde.
Elis - Mariette

Le 4 juillet

C'est la fête nationale. On célèbre la République et le peuple français. L'armée défile dans Paris, la capitale de la France. On peut voir des chars et des avions dans le ciel. Le Président Nicolas Sarkozy est présent.
Lomi - Mino



HIER ET AUJOURD'HUI

L'église et la mairie

« LES ESPOIRS DE JOSSIGNY »

Violette Baudouin et Perrine Corman

« C'est super la gym ! Nous faisons de la gym à Lagny/Marne 5 heures par semaine.

Cette année, nous avons fait deux compétitions par équipe. Une départementale pour être qualifiées en régionale : nous sommes arrivées troisième et avons été qualifiées. A la régionale, nous sommes arrivées deuxième sur dix.

Cela nous encourage pour continuer la gym. »

Bravo à toutes les deux. Nous leur souhaitons encore beaucoup de réussite



29-01-2010

DELIBERATION N°2010/01 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ATESAT LIANT LA COMMUNE A L'ETAT ET A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

VU la loi MURCEF n°2001-1168 du 11 décembre 2001 qui institue au profit des communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT);

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Etat la convention ATESAT

Une réflexion relative à la circulation, au stationnement, aux déplacements piétons pourra être entamée, dans le cadre de cette convention, dans le but de constituer un Contrat Triennal de voirie.

DELIBERATION N°2010/02 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'ASSOCIATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE (ASSAD) DE LA REGION DE LAGNY-SUR-MARNE.

VU l'avenant n°1 à la convention qui annule et remplace l'article 8 - contribution financière de la commune - de la convention signée le 27 mars 2009 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE les modifications apportées par l'avenant n°1,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DELIBERATION N°2010/03 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA PRISE EN CHARGE DES REPAS PRIS PAR LES AGENTS TERRITORIAUX EN FORMATION INTERCOMMUNALE

VU la convention présentée par la Commune de SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Salle associative.

Le début des travaux est prévu pour le lundi 1er février 2010.

Monsieur le Maire précise que toutes les associations sont autorisées à utiliser la cantine, sous réserve de laisser les lieux dans le même état de propreté.

L'association JADHIS devrait être l'organisatrice du Troc & Pucés.

Finances communales et intercommunales.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) subit une évolution de + 0,6 %. Au lieu des 1,2% de l'année passée. Monsieur le Maire émet de vives inquiétudes sur le devenir des recettes communales et intercommunales. Une augmentation de l'imposition des ménages est à craindre pour les années à venir.

Assainissement.

Le chantier a presque un mois de retard.

Monsieur GROSBOIS demande si une ouverture de la rue de Meaux, interdite à la circulation, est envisageable à partir de 16 h30. Monsieur WESPISER précise que le coordinateur de la sécurité ne veut absolument pas ouvrir la voie. Par cette question, Monsieur GROSBOIS s'inquiète de la circulation importante rue Ferraille, aussi bien des voitures que des camions et des cars qui ne respectent pas les limitations de vitesse. La sécurité des piétons et des riverains est remise en cause.

Transports.

Monsieur BASSI soulève le problème des retards, voire de l'absence de passage des bus AMV.

Madame CHEVALLIER demande à être prévenue le plus tôt et le plus précisément possible pour qu'elle puisse contacter le Syndicat de Transport.

19-03-2010

DELIBERATION N°2010/04 : AVIS CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE GALILEO CONNECT SAS POUR L'EXPLOITATION DE TROIS CENTRES INFORMATIQUES SITUE ZAC DU PRIEURE OUEST - AVENUE JOHANNES GUTENBERG A BAILLY-ROMAINVILLIERS.

VU le dossier d'enquête publique,

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE qu'aucune remarque n'est à formuler concernant ce projet et prononce un avis favorable.

DELIBERATION N°2010/05 : CONTRAT ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Considérant que la société OLEMBÀ Services Propres France est devenue la société ALBATROS Multi-services à compter du 1er janvier 2010 ;

Considérant le renouvellement de la même proposition tarifaire que celle signée au mois de septembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat et les documents y afférent.

DELIBERATION N°2010/06 : REVISION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

ABROGE la délibération du 07 janvier 1994 ;

EMET un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, annexé à la présente délibération ;

ACCEPTE l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux tels que désignés dans l'annexe de la présente délibération.

DELIBERATION N°2010/07 : MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIERSEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une demande du SIERSEL (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région Sud et Est de Lagny-sur-Marne) concernant une modification de leurs statuts.

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix CONTRE et 4 voix POUR,

REFUSE les statuts modifiés du SIERSEL,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au SIERSEL.

09-04-2010

DELIBERATION N°2010/08 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Après s'être fait présenter le budget primitif 2009 et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Madame Sylvia CHEVALLIER, 2ème adjointe au Maire en charge des Finances, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la comptabilité 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des résultats de l'exercice 2009 qui ressortent ainsi qu'il suit : FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues/Dépenses Réalisées : 570 000 €/453 418,42 €

Recettes prévues/Recettes Réalisées : 570 000 €/403 555,82 €

Résultat de l'exercice 2009 - 49 862,60 € ; Résultat de l'exercice 2008 + 120 465,46 €

Compte 002 Résultat de clôture 2009 + 70 602,86 €

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues/Dépenses Réalisées : 739 348,04 €/296 870,89 €

Recettes prévues/Recettes Réalisées : 739 348,04 €/449 571,04 €

Résultat de l'exercice 2009 + 152 700,15 € ; Résultat de l'exercice 2008 -107 148,60 €

Compte 001 Résultat de clôture 2009 + 45 551,55 €

APPROUVE le Compte Administratif 2009 tel qu'il est présenté.

DELIBERATION N°2010/09 : COMPTE DE GESTION 2009

VU le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier de BUSSY-ST-GEORGES, concernant l'exercice 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal.

ADOpte le compte de gestion 2009 dressé par le Trésorier Principal.

DELIBERATION N°2010/10 : AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2009 de la manière suivante: L'excédent de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009, soit 70 602,86 €, est reporté en totalité en recette de la section de fonctionnement (compte 002).

DELIBERATION N°2010/11 : TAUX D'IMPOSITION 2010

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2010 à:

Taxe d'habitation: 6,51 %, Foncier bâti: 15,40 %, Foncier non-bâti: 30,19 %.

Monsieur le Maire précise que ces nouveaux taux représentent 2 % d'augmentation par rapport aux taux 2009.

DELIBERATION N°2010/12 : BUDGET PRIMITIF

Considérant le budget primitif 2010 présenté par Madame Sylvia CHEVALLIER, 2ème Adjointe au Maire en charge des Finances, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

En section de fonctionnement : Dépenses : 571 500 € ; Recettes : 571 500 €.

En section d'investissement : Dépenses : 344 000 € ; Recettes : 344 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte par chapitre le budget primitif de l'année 2010.

DELIBERATION N°2010/13 : CONTRAT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire présente le nouveau contrat proposer par l'entreprise St Germain Paysage et précise que les tarifs sont sur la même base que l'année dernière.

Monsieur GARDIN pense que la prestation de l'entreprise St Germain Paysage est loin d'avoir été impeccable, notamment au niveau de la rue du Champs de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. GARDIN), DECIDE de reconduire l'offre de l'entreprise ST GERMAIN PAYSAGE pour un montant prévisionnel de 18 545,31 € HT, pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2010,

DELIBERATION N°2010/14 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2010

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les demandes d'attribution des subventions versées par la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes :

Subventions autres Organismes (Article 6574) : total 6 600€,

C.C.A.S. (Article 6473) : total 10 000€.

Monsieur GROSBOIS demande également si la subvention accordée aux associations du village pourrait passer à 500 € pour le budget 2011. Monsieur le Maire répond que cette question sera à discuter au cours de l'année.

DELIBERATION N°2010/15 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE RECHLORATION SUR LA COMMUNE

VU la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention présentée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de LAGNY-SUR-MARNE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION N°2010/16 : MOTION RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT POUR LE FUTUR SERVICE ETAT-CIVIL

VU la construction du futur hôpital de Marne-la-Vallée sur le territoire de JOSSIGNY ;

VU le courrier de Monsieur le Maire à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales le questionnement sur le financement du futur service Etat-Civil en date du 24 novembre 2009;

VU la réponse de Monsieur le Ministre en date du 1er février 2010;

Considérant que les frais de gestion du service Etat-Civil en 2012, date de mise en service de l'Hôpital de Marne-la-Vallée sur le territoire de JOSSIGNY, multiplieront par deux les charges de personnels de la commune ;

Considérant objectivement que la présence du futur Centre Hospitalier ne constituera pas une source de richesse potentielle pour JOSSIGNY en ressources fiscales (l'établissement n'étant pas assujéti aux taxes locales), ni en emplois induits du fait du transfert du personnel hospitalier de l'ancien site ;

Considérant que les fonctions d'Officier d'Etat-Civil sont confiées, par la Loi, au Maire et à ses Adjoints, et exercées au nom de l'Etat ;

Considérant que les charges afférentes sont englobées au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement, au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général, au regard de la population INSEE soit 645 habitants ;

Considérant qu'il n'est pas envisageable d'obtenir une augmentation significative de la Dotation Globale de Fonctionnement, au titre de l'augmentation de la population de JOSSIGNY du fait de la prise en compte des personnes accueillies au Centre Hospitalier en service de long séjour, le projet actuel de santé envisageant plutôt de réduire les frais de fonctionnement en confiant le 'long séjour' au secteur privé ;

Considérant qu'il n'appartient pas à la seule commune de JOSSIGNY et moins encore à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, d'assurer les frais de gestion de l'Etat Civil d'un établissement ayant vocation à accueillir les patients de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, de la Commune de CHELLES (ville la plus peuplée de Seine-et-Marne), et au-delà ;

Considérant le bassin sanitaire envisagé pour cet hôpital, des mécanismes de solidarité sont à trouver au-delà de l'échelle communale et intercommunale ;

Considérant que la Dotation Globale de Fonctionnement, libre d'emploi, ne ferait l'objet d'aucun ajustement, ce qui pénaliserait dès 2012, les habitants de JOSSIGNY en diminuant les services à leur profit, tout en augmentant les charges supportées par la commune pour des missions exercées au nom de l'Etat, sans contrepartie ;

La Conseil Municipal de JOSSIGNY, après en avoir délibéré,

DEMANDE à ce que la situation juridique et financière particulière de l'implantation du Centre Hospitalier de Marne-la-Vallée, sur le territoire de JOSSIGNY, commune rurale de 645 habitants, puisse être reconsidérée par les services de l'Etat et ce, afin d'éviter un déficit prévisible du budget communal à partir de 2012,

REAFFIRME sa volonté d'assurer pleinement les missions qui lui sont confiées par l'Etat, sa fierté d'accueillir un projet sanitaire indispensable sur son territoire, sans obérer les services attendus par sa population,

SOUHAITE être reçu par Monsieur le Ministre pour trouver une issue favorable à une situation inédite en France à ce jour.

Monsieur le Maire précise que cette motion sera transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, et à Madame la Députée.

Association de Soins et de Services A Domicile de la Région de Lagny (ASSAD RL)

L'Association de Soins et de Services A Domicile de la Région de Lagny (ASSAD RL), régie par la loi de 1901, intervient sur le secteur depuis de nombreuses années. 7 à 10 personnes sont concernées sur Jossigny par nos services à domiciles.

Elle dispense ses interventions auprès de toutes les personnes ayant besoin d'aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap, de personnes âgées ou des familles. Notre association intervient également au domicile pour des soins infirmiers sur prescription médicale auprès des personnes âgées.

Chacune des interventions est réalisée avec l'objectif d'orienter l'action des différentes équipes vers la réalisation du projet de vie des personnes aidées.

Ainsi l'ASSAD RL propose une offre globale de prestations ponctuelles ou régulières de services à domicile, réalisées par du personnel qualifié et disponible avec une prise en charge financière adaptée aux différents cas, soit par le Conseil Général de Seine et Marne, le CCAS, les organismes de sécurité sociale et les institutions complémentaires de protection sociale.

Notre association est aussi un acteur de l'emploi local et recrute en permanence, car les besoins sont importants, notamment en matière d'aides ménagères, d'auxiliaires de vie sociale, d'aides médico-psychologiques, d'assistantes de vie ou d'infirmières.

N'hésitez pas à contacter les services de l'ASSAD RL pour bénéficier de nos services ou pour participer à notre activité.

	ZAE de l'Esplanade 16 Rue Paul Henri Spaak 77400 St Thibault des Vignes
contact@assad-region-lagny.fr www.assad-region-lagny.fr	Tél : 01.60.07.73.91 Fax : 01.60.07.10.46

Ménage, aide à la personne, soins, petits travaux, garde d'enfant

Contactez l'ASSAD de la région de Lagny
01.60.07.73.91
www.assad-region-lagny.fr

Association à but non lucratif - loi de 1901

Possibilité de bénéficier d'une réduction fiscale



Info de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne

Lorsqu'une personne est victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (accident de la voie publique, morsure de chien, agression...) la Caisse d'Assurance Maladie, qui rembourse à la victime ses dépenses de santé et l'indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance, pour récupérer les sommes qu'elle engage.

Cette démarche, le Recours Contre Tiers, permet de faire supporter au responsable d'un accident les dépenses qu'il provoque. Elle permet aussi de préserver notre système de santé et ne modifie en rien les modalités de prise en charge des assurés sociaux.

Alors, si vous avez été victime d'un accident causé par un tiers, faites-le nous savoir immédiatement. Déclarez-nous votre accident :

- Soit en ligne sur www.ameli.fr, rubrique « votre caisse »
- Soit par courrier postal mentionnant votre numéro de sécurité sociale à adresser à Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne, Service Contentieux, 77605 Marne la Vallée Cedex 03
- Soit par téléphone au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Info du PÔLE EMPLOI

Suite à une réorganisation des services, les demandeurs d'emploi de Jossigny seront accueillis à l'adresse suivante :

Pôle emploi CHESSY VAL D'EUROPE
27 place d'Ariane
77700 CHESSY

Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00

www.pole-emploi.fr
téléphone : 3949

Pôle emploi, issu de la fusion ANPE-ASSEDIC, accompagne les entreprises dans leurs recrutements et les demandeurs d'emploi dans l'ensemble de leurs démarches : inscription, indemnisation jusqu'à leur reprise d'emploi.

Info de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Les retraités franciliens de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui ont déménagé en cours d'année, doivent signaler leur nouvelle adresse avant le 1er décembre. Ils seront ainsi informés sur le montant de la retraite devant figurer sur leur future déclaration de revenus pré-remplie.

- Par courrier postal en précisant le numéro de retraite :
CNAV
75951 Paris Cedex 19
- Ou par internet :
www.changement-adresse.gouv.fr

Info Caisse d'Allocations Familiales

Fin 2009, le ministère de la Culture et de la Communication et la Caisse nationale des allocations familiales en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et le Conseil général de Seine-et-Marne, lançaient l'opération « **Premières Pages** » afin de favoriser le développement de la lecture auprès des jeunes enfants seine-et-marnais.

L'opération consiste à offrir à chaque enfant né ou adopté en 2009, vivant sur le territoire de Seine-et-Marne, un lot constitué :

- D'un album original, « mon beau soleil » de Natali Fortier,
- D'un « Petit guide de voyage au pays des histoires », à destination des parents,
- De la bibliographie « BébéButine », sélection annuelle de livres pour la petite enfance proposée par la médiathèque départementale de Seine-et-Marne.

Il n'est pas trop tard ! Vous avez jusqu'au 30 juin pour venir récupérer votre lot « Premières Pages » !

Rendez-vous sur le site « www.premierespages.fr » pour obtenir la liste des lieux d'animation et de diffusion du lot.

Info du SMERSEM

(Syndicat Mixte des Energies en Réseaux de Seine et Marne)

Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz

Les consommateurs d'électricité et de gaz disposant de faibles ressources peuvent bénéficier de tarifs sociaux. Dans le cadre de l'application de ce dispositif, nous cherchons à recenser tous les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) sur notre territoire.

Si vous êtes concernés, nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie.

Vous êtes parent bénéficiaire de minima sociaux et souhaitez retravailler mais vous êtes sans solution d'accueil pour vos petits...

La **Balle Au Bond**, un service de la Maison de l'Emploi du Nord Ouest Seine-et-Marne, peut vous **accompagner** dans votre **retour à l'emploi** en vous proposant un **mode d'accueil** pour vos enfants.

Vous êtes à la recherche d'un emploi dans le secteur de la petite enfance...

Cette action peut vous aider à devenir assistante maternelle ou intervenante à domicile, en vous **accompagnant dans les démarches** à effectuer et vous proposer des missions.

A la balle au bond, une professionnelle de la petite enfance vous accueille et vous écoute, vous aide à trouver une solution adaptée d'accueil pour vos enfants (assistance maternelle, intervention à domicile, relais avec la garderie de l'école...), facilite vos démarches (contrat de travail, bulletin de salaire de l'assistance maternelle...), vous informe sur vos droits (CAF, Conseil Général...), vous aide à prévoir vos dépenses (prévision de budget, recherche d'aides financières).

La Balle Au Bond :
Espace Emploi, 1, promenade du Belvédère - 77200 Torcy
Email : balleaubond@maison-emploi.org
Sophie Riffaut, animatrice réseau : 06 85 99 55 09

INFO PARC CULTUREL DE RENTILLY



Page 7

Micro-climat 2010

Après une première édition suscitant l'intérêt autour des oeuvres de Laurent Pernot, Aurélie Slonina et Romain Huteau, Micro-climat 2010 est une proposition faite à de jeunes artistes de concevoir une oeuvre d'art spécialement pour le Parc culturel de Rentilly. Avec le soutien du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Rencontre avec les artistes le 11 juillet à partir de 19 h 00.

Réservation obligatoire au 01 60 35 46 72

Installations visibles dans le parc à partir du 11 juillet 2010

Entrée libre

Exposition Silent Light de Matthieu Kavyrchine

Silent Light présente deux séries de photographies de l'artiste, une première intitulée Culture et une seconde Câbles.

La lumière est le point central qui unit ces deux séries ; lumière qui surprend et fige la forêt la nuit et lumière qui se déplace dans les fibres optiques au fond des océans. Culture est un ensemble de photomontages où l'espace naturel (la forêt) est associé à un espace scénique transportant ainsi le spectateur dans un univers très singulier, fantastique. Pour la série Câbles, il est question de secret. Il réside dans l'idée même de l'existence de ces câbles comme moyens de transmissions de l'information. Cette révélation suscite l'étonnement et le doute du spectateur.

Silent Light est une exposition dans laquelle s'installe une certaine poésie avec la série Culture et mobilise la pensée avec Câbles, où ces réseaux sous-marins s'apparentent au réseau de connexion du cerveau.

Pour plus d'informations sur le travail de Matthieu Kavyrchine, vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'artiste : www.dossier-k.net

Exposition ouverte à la salle des trophées et dans l'inter-atelier du 7 mars au 11 juillet 2010 (le mercredi et le samedi de 14 h 30 à 17 h 30, le dimanche de 10 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30) - Entrée libre

Quoi qu'a dit (théâtre poésie) par la compagnie Aux Deux Ailes

Quoi de plus réjouissant que l'univers de Jean Tardieu pour clore les Promenades en Poésie de cette saison...

Quand les mots de Tardieu font se rencontrer une comédienne, une musicienne et une marionnette, cela donne Quoi qu'a dit. On joue avec ce poète enchanteur, on joue de la musique, on joue avec les sons. Ce spectacle est la rencontre entre mots, sons et art.

Durée : 40 minutes

A l'Orangerie

Mercredi 7 juillet à 16 h 00

A partir de 6 ans.

Entrée libre.

Réservation conseillée au 01 60 35 46 72

L'UNICEF RECRUTE

Le Comité UNICEF de Seine et Marne recherche des bénévoles motivés (jeunes, actifs, jeunes retraités), sensibles à la cause des enfants et disponibles pour s'investir dans une des activités suivantes :

- Participer aux actions de collecte de fonds (ventes de cartes et produits...), en tenant des stands dans les grands centres commerciaux, les marchés, les brocantes...
- Rejoindre une équipe compétente et structurée, afin d'assurer l'accueil, les permanences, le secrétariat, la documentation;
- Promouvoir les droits de l'enfant dans les établissements scolaires ou lors de salons, débats et colloques, projets villes amies des enfants;
- Contribuer à une meilleure connaissance des priorités et des actions de l'UNICEF auprès de tous les publics.

L'UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Prix Nobel de la Paix, est une des agences de l'ONU. Son rôle est de protéger la vie et l'épanouissement des enfants et de défendre leurs droits.

L'UNICEF propose à ses bénévoles adhérents une formation et un accompagnement pour accomplir leur mission.

Pour devenir bénévole et rejoindre une des antennes (Combs la Ville, Pontault Combault, Bailly Romainvilliers, Cély en Bière), contacter le comité départemental 77 :

Comité Unicef de Seine et Marne

Parc Chaussy - 22 bis, rue du Chêne

77380 Combs la Ville

Tél : 01 60 60 14 81 - courriel : unicef77@unicef.fr

Permanence du lundi au vendredi de 9h à 12h

INFO OFFICE DU TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

Ateliers enfants au moulin Russon

Ateliers "du blé au pain"

Visite guidée du moulin et fabrication de pain.

Si vos enfants se sentent l'âme d'un apprenti boulanger, rejoignez l'équipe des Environn'hôtes au moulin Russon. Après une visite du moulin, ils passeront une agréable après-midi à confectionner du pain et finiront l'atelier par un goûter (fourni par le moulin) pour déguster ensemble le pain tout juste sorti du four.

Atelier enfants (de 6 à 10 ans), le mercredi 7 juillet de 14h à 17h.

Tarif : 6€ (places limitées), gratuit pour les accompagnateurs.

Réservations obligatoires à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

Pour les adultes jaloux de leurs enfants, des ateliers "du blé au pain" sont aussi programmés pour vous, renseignements à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

Les ateliers se déroulent au Moulin Russon
1 rue du lavoir - 77600 Bussy-Saint-Georges

Festival de Jazz à Lagny

Du 08/10/2010 au 10/10/2010

2ème édition

Avec :

Jean-Jacques Milteau

Dhafer Youssef

Moutin Réunion Quartet

Eric Seva

Roland Tchakounte



LA DECHETTERIE DE CHANTELOUP EN BRIE

Le SIETREM a ouvert cette cinquième déchetterie depuis le 1er avril 2010.

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Localisation : ZAC du Chêne St Fiacre, rue des temps modernes (proche du centre commercial « le clos du chêne »).

Horaires (du 1er avril au 30 septembre) :

- lundi et mercredi : 9h - 13h
- mardi, jeudi et vendredi : 15h - 19h
- samedi : 9h - 12h / 14h - 19h
- dimanche : 9h - 13h

Pour plus de renseignements : www.sietrem.fr ou du lundi au vendredi au 0800 770 061 (numéro vert).



RAPPORT DU CONTRÔLE QUALITE DU SIETREM

(syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers)

Le 8 mars 2010, un contrôle qualité a été effectué sur la commune de Jossigny et les résultats, comparés à la moyenne 2009 de Jossigny, sont bons et prometteurs.

En effet, le nombre de bacs refusés représentent seulement 4,4 % et celui de bacs contenant de petites erreurs est de 23,1 %, contre respectivement 8,4 % et 26,9 % en moyenne sur 2009.

Les données relevées soulignent que les principales erreurs sont dues à la confusion entre les plastiques recyclables (bouteilles, bidons, flacons) et ceux qui ne le sont pas (films plastiques, sacs, barquettes, pots de yaourts...).



Le centre aquatique de Marne et Gondoire

TARIFS :

- Entrée à l'unité : adulte 4€, lycéen/étudiant 3,20€ et enfants 2,80€.
- Carte 12 entrées : adulte 40€, €, lycéen/étudiant 32€ et enfants 28€.
- Abonnement annuel : adulte 180€, €, lycéen/étudiant 144€ et enfants 126€.
- Carte break (pour nager entre 12h et 14h) : mensuelle 33€ et annuelle 140€.

INFOS PRATIQUES :

- Pensez à vous munir d'une pièce de 1€
- Caleçons, shorts et bermudas non autorisés
- Port du bonnet de bain obligatoire

Horaires pendant les grandes vacances scolaires :

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h-20h
- Vendredi et samedi : 9h-21h
- Dimanche : 9h-17h

ENCOMBRANTS

Date de la prochaine collecte des encombrants : **lundi 13 septembre** au matin.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE CANICULE POUR LES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES ISOLEES A LEUR DOMICILE

Se protéger de la chaleur : ne pas sortir entre 12 et 16 H, sinon rester à l'ombre, porter un chapeau, des vêtements amples, clairs et en coton de préférence, fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil, ne pas rester derrière une vitre en plein soleil, fermer les fenêtres tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure, les ouvrir la nuit pour emmagasiner de la fraîcheur.

Se rafraîchir : rester dans la pièce la plus fraîche du domicile, aller passer au moins 2 H dans un endroit climatisé (supermarché, cinéma, musée, église...) ; si vous ne disposez pas d'une telle pièce, prendre régulièrement des douches ou des bains, s'humidifier le corps à l'aide d'un brumisateur.

Boire et manger : ne pas attendre d'avoir soif pour boire (eau, jus de fruit ...pas d'alcool), manger comme d'habitude et en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demander conseil à son médecin ou son pharmacien : surtout en cas de prise de médicaments ou d'apparition de signes inhabituels.

Ne pas hésiter à demander l'aide d'un parent ou d'un voisin si la chaleur met mal à l'aise.

Ne pas hésiter à s'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de son entourage, les aider à manger ou à boire.

Les numéros utiles :

- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 112 Numéro d'urgence unique européen

La Mission Locale des Boucles de Marne

La mission locale reçoit les jeunes de 25 communes dont Jossigny et s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans issus de ces communes et sortis du système scolaire depuis plus d'un an.

Les principales actions de la mission locale sont : l'orientation, l'information, la santé, l'emploi avec comme priorité l'insertion du jeune.

Le jeune à la recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle est reçu par un conseiller en entretien individuel sur rendez-vous qui fait le point sur ses difficultés et établit avec lui un projet. Le jeune sera alors accompagné tout au long de son parcours avec pour objectif prioritaire l'insertion professionnelle. Pour ce faire, la Mission dispose de moyens d'actions à travers l'emploi, la formation, le logement, la santé, la prévention (un soutien psychologique, des consultations médicales...), l'aide aux transports, l'aide alimentaire, sous certaines conditions une aide financière qu'elle met en œuvre avec les différents partenaires comme le pôle emploi.

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Sur rendez-vous.

Mission Locale des Boucles de la Marne
7-9 rue Vacheresse ; 77400 Lagny-sur-Marne
Tél : 01.60.07.34.97 - fax : 01.60.07.34.93

GARDE D'ENFANTS A JOSSIGNY

- Mme BARONE Josiane, 46 rue de Tournan ; Tél:01 64 02 01 44.
- Mme DELMOTTE Sylvie, 35 rue de Meaux ; Tél:01 64 30 34 77.
- Mme JACOME Hélène, 35b rue de Meaux ; Tél:01 64 30 96 20.
- Mme LOPES Sandrine, 17ter rue Ferraille ; Tél:01 64 12 26 02.

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES A JOSSIGNY

Inscrits : 406

1er tour :

Votants : 188 - % votants : 46,31% - Exprimés : 185

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Lutte ouvrière : 2 | - NPA : 4 |
| - Front de gauche : 7 | - PS : 45 |
| - Europe Ecologie : 34 | - Alliance écolo : 6 |
| - Liste chrétienne : 1 | - Emergence : 1 |
| - MODEM : 6 | - UMP : 48 |
| - Debout la France : 11 | - FN : 20 |

2ème tour :

Votants : 189 - % votants : 46,55% - Exprimés : 185

- Liste de la majorité : 85, soit 45,95%
- Liste d'Union de la gauche : 100, soit 54,05%

BON VOISINAGE ET BON SENS CIVIQUE

ATTENTION AUX BRUITS

Selon un arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins bruyants (tous matériels de bricolage et de jardinage) à l'extérieur est réglementée :

- jours ouvrés : de 7h à 20h
- samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Le bruit en général (fête bruyante, musique...) doit être modéré pour la sauvegarde du bien-être des voisins, et ce même avant 22 heures.
Conseil : si vous pensez que votre fête risque très occasionnellement de perturber le voisinage, il est vivement conseillé de prévenir l'entourage à l'aide d'un petit mot dans la boîte aux lettres ou une visite.

LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'INFORMATION SOUHAITE DE BONNES VACANCES A TOUS.

Commission communale pour l'information : M. MAILLARD, Président de droit ; M. GROSOIS (vice-président), Mme BENETTON, Mme PAULINO, M. BASSI, M. JEAN-FRANCOIS et M. LEFRANC.